

## Report des assemblées générales annuelles

Lors de la conférence de presse du gouvernement du Québec d'aujourd'hui (jeudi 2 avril 2020), le gouvernement a annoncé la prolongation du confinement jusqu'au XXXXX 2020.

Par conséquent, il est impossible pour les conseils d'administration de tenir les assemblées générales annuelles comme il se doit, i.e. 90 jours après la fin de l'année financière.

D'ici à ce que les assemblées générales annuelles puissent être tenue en bonne et due forme, **vos charges communes demeureront inchangées.**

Protégez-vous, protégez les autres.

Le comité de direction de l'AutoGestion  
Le 2 avril 2020